



**Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion  
du PNR de l'Aubrac**

**Procès-verbal de la réunion du Bureau  
du 13 Avril 2022 à Aubrac**

- - -

L'an 2022, le 13 Avril à 14h30, se sont réunis à Aubrac les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 29 Mars 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents les délégués suivants : 12**

- Pour le collège des Régions : **1** : C SAHUET
- Pour le collège des Départements : **2** : V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : **9** : B BASTIDE, M GUIBERT, J VALADIER, D CASSAGNES, B SCHEUER, M BORIES, B REMISE, L MOULIADE, E BREZET

**Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 2**

- Pour le collège des Régions : **0** :
- Pour le collège des Départements : **0** :
- Pour le collège des Communes : **2** : B BOURSINHAC (pouvoir à D CASSAGNES), M CASTAN (pouvoir à E BREZET)

**Excusés : 10**

- Pour le collège des Régions : **6** : A MAILLOLS, E GAZEL, S BERARD, M LACAZE, M GUIBERT, S SAUTAREL
- Pour le collège des Départements : **3** : J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, P BREMOND
- Pour le collège des Communes : **1** : F SARTRE

**Quorum :**

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : **14** membres sur 24

**Le Quorum est atteint**

**Président la séance** : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

**Secrétaire** : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

## **Sujets à l'ordre du jour :**

- 1. Convention DREAL 2022 (pour décision)**
- 2. Acquisition de l'Hôtel des Montagnes / Demande de subvention (pour décision)**
- 3. Marque Valeurs Parc / Référentiels (pour décision)**
- 4. Animation LEADER 2022 (pour décision)**
- 5. Accompagnements ADEFPAT 2022 (pour décision)**
- 6. Actualités énergies renouvelables / Eolien et Photovoltaïque (pour information)**
- 7. Communication / Lettres d'information du Parc (pour information)**
- 8. Soutien à l'Ukraine (pour information)**

## 0- Approbation du PV du Bureau du 22/03/2022 à AUBRAC

**Rapporteur :** Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Bureau s'est réuni le 22 Mars 2022 à 14h00 à Aubrac.

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Bureau qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Bureau en pièce-jointe du courriel d'invitation du Bureau de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Bureau en début de réunion.

### PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal (joint à la présente délibération) aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

### DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	14	0	0	14	14	58.33%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Bureau valide, à l'unanimité, le PV du Bureau du 22 Mars 2022 à Aubrac.

## 1- Convention DREAL 2022 (pour décision)

**Rapporteur :** Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

### **Rappel :**

Tous les ans, l'Etat s'engage financièrement auprès des PNR sous la forme d'une dotation annuelle dans le cadre d'une convention de partenariat identifiant les actions de préservation et de valorisation des patrimoines soutenues par l'Etat.

Cette dotation annuelle fait l'objet d'une convention de partenariat signée chaque année par le directeur de la DREAL Occitanie, représentant de l'Etat, et le Président du PNR de l'Aubrac, sur présentation d'un programme d'actions spécifique.

La dotation permet de financer à la fois des prestations, des fournitures, des études, de l'ingénierie et des frais de structures. Elle est ventilée par opération.

### **Convention 2022**

Pour l'exercice 2022, la convention de partenariat est en cours de finalisation. Conformément aux engagements pris au niveau national auprès de la Fédération des PNR de France, le projet de convention fait référence à une dotation globale de 120 000 €.

La ventilation de la dotation par type d'opérations figure dans le tableau ci-après. Elle est conforme aux engagements pris auprès des autres partenaires financiers : Europe / Etat / Régions / Départements / Communautés de communes.

*Tableau récapitulatif de la ventilation des dotations 2022 de l'Etat :*

Missions		Assiette de temps agent (jours)
1.	Veiller et prévenir les atteintes à l'état de conservation des espaces naturels majeurs et conseiller les collectivités et porteurs de projets d'infrastructure d'énergie, de transport et d'aménagement touristiques	170
2.	Poursuivre les programmes de connaissance et de recueil des données SINP	192
3.	Travailler sur les espèces et les habitats remarquables et sensibles (application des PNA, ZH, lutte contre les espèces invasives)	64
4.	Intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets et programmes	66
5.	Relayer ou piloter localement la mise en œuvre de politique nationale ou européenne (stratégie de création des aires protégées)	40
6.	Accompagner ou porter des projets de restauration des continuités écologiques dans le cadre de la mise en œuvre des SRCE	10
7.	Assurer un suivi partagé d'évolution des paysages : SINP, atlas ou observatoire photographique et répondre aux grands enjeux des grands paysages par une gestion équilibrée des différents espaces (chartes, plans paysages, documents de planification et infrastructures...)	60
<b>Total</b>		<b>602</b>

### **PROPOSITIONS**

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver la liste et la ventilation des actions à inscrire dans la convention DREAL 2022 pour l'attribution de la dotation annuelle de l'Etat ;
- d'autoriser le Président à procéder aux démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision et notamment à signer la convention relative à l'attribution de la subvention de l'Etat ;
- d'autoriser le Président à engager les actions et les dépenses correspondantes, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

## DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	14	0	0	14	14	58.33%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver la liste et la ventilation des actions à inscrire dans la convention DREAL 2022 pour l'attribution de la dotation annuelle de l'Etat ;
- d'autoriser le Président à procéder aux démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision et notamment à signer la convention relative à l'attribution de la subvention de l'Etat ;
- d'autoriser le Président à engager les actions et les dépenses correspondantes, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

## 2- Acquisition de l'Hôtel des Montagnes (pour décision)

**Rapporteur :** Bernard BASTIDE, Président / O GUIARD, Directeur

### **Rappel :**

Dès sa création, le PNR de l'AUBRAC a décidé de se porter acquéreur des deux bâtiments « Hôtel de Montagnes » et « Maison de l'Aubrac » actuellement propriétés du Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais, et a engagé un projet bâtiminaire comprenant :

- la réhabilitation de l'Hôtel des Montagnes en Maison du Parc : une fois réhabilité (occupation de plusieurs étages), ce bâtiment doit permettre d'héberger la majeure partie de l'équipe du Parc et deviendra « Maison du Parc »
- la réhabilitation et l'extension de la Maison de l'Aubrac, afin d'adapter les locaux à l'affluence touristique mais aussi d'organiser des animations et d'accueillir une partie de l'équipe du Parc concernée par ces activités.

Les études préalables (définition des besoins, diagnostics, programme) ont été menées en 2019 et 2020.

En 2021, les marchés d'AMO ont été établis et un concours d'architectes a été organisé et mené à son terme (désignation d'un lauréat).

Fin 2021, la Région Occitanie a informé le PNR de l'impossibilité d'aider le PNR sur le projet dans son intégralité conduisant le PNR à reconsidérer le projet en se recentrant sur un projet plus modeste se limitant à la rénovation de l'Hôtel des Montagnes en bureaux du PNR (Maison du Parc).

### **Devenir de la Maison de l'Aubrac**

Propriété du syndicat des communes de l'Aubrac Aveyronnais, ce bâtiment est géré par la SARL Couleur d'Aubrac (bénéficiaire d'un bail) exploitant l'activité commerciale (boutique et restauration).

Le bâtiment et son terrain sur lequel est implanté le jardin botanique a été estimé en janvier 2022 par le service des Domaines à 570 000 €.

Le syndicat des communes de l'Aubrac Aveyronnais a eu recours à un prêt pour financer la construction de ce bâtiment, dont les annuités restant à payer s'élèvent à environ 220 k€.

Une réflexion a été engagée sur le devenir de la Maison de l'Aubrac. La vocation du bâtiment n'est pas remise en question : on distingue des espaces avec des missions publiques (informations touristiques, espace scénographique, espaces d'animation y compris à l'extérieur dans le jardin botanique) et des espaces pour les activités commerciales de restauration et de boutique.

Sur la question des infrastructures, l'hypothèse prise est de conserver la Maison de l'Aubrac en l'état sans projet d'extension. Dans cette hypothèse, le bâtiment nécessiterait néanmoins aujourd'hui des travaux significatifs (reprise couverture, étanchéité d'un mur, remplacement chaudière), non chiffrés à ce stade.

Sur la question du devenir de la propriété, considérant que le Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais a vocation à disparaître (conformément aux orientations du schéma de coopération intercommunale de l'Aveyron), plusieurs pistes ont été avancées :

- vente au PNR avec autofinancement des travaux de réhabilitation ;
- vente à la CC Aubrac Carladez Viadène, considérant que le bâtiment est implanté sur une commune de cette communauté ;
- vente à un groupement des communautés de communes du territoire de l'Aubrac, considérant le rayonnement touristique de la Maison de l'Aubrac sur l'ensemble de l'Aubrac
- vente au privé pour activité commerciale avec clause restrictive (espace avec missions publiques : accueil touristique, animation, scénographie).

Pour des questions budgétaires, les deux premières solutions ne semblent pas réalisables.

Des contacts ont été pris uniquement avec les actionnaires de la SARL pour évoquer la 4e solution. La SARL ne s'est pas montrée intéressée.

La 3e solution présente l'avantage d'être la plus fidèle à l'esprit du projet initial, à savoir disposer d'un outil de promotion de l'identité et de la destination Aubrac pour l'ensemble du territoire. Des premiers contacts ont été pris avec certaines communautés de communes et se sont avérés encourageants. Cette piste mérite d'être travaillée dans les prochains mois.

Sur la question du fonctionnement de la Maison de l'Aubrac, un modèle doit être bâti en fonction de la solution qui pourra être trouvée sur la question de la propriété, en concertation avec les communautés de communes du territoire (compétences tourisme), les offices de tourisme, les associations utilisant actuellement le bâtiment et la SARL, en distinguant d'une part les missions relevant du domaine public et d'autre part l'activité commerciale.

Sur ce point, les actionnaires de la SARL ont sollicité l'appui du PNR pour les accompagner dans une réflexion sur la requalification de l'offre commerciale considérant d'une part la vétusté de certains équipements (cuisine en particulier) et l'augmentation significative

de la fréquentation de la Maison de l'Aubrac ces dernières années. Des contacts ont été pris en ce sens avec Ad'Occ (agence régionale de développement économique) et l'ADEFPAT.

#### **Achat et Rénovation de l'Hôtel des Montagnes par le PNR de l'Aubrac :**

Le bâtiment est actuellement propriété du Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais.

Une première estimation du projet global (acquisition, travaux, aménagements divers) devrait être compris entre 1,2 et 1,5 M€.

Avant toute nouvelle étude préalable, un plan de financement prévisionnel doit être établi. A cet effet, des demandes de subventions ont été adressées aux Régions, aux Départements et à l'Etat par le PNR de l'Aubrac.

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat est susceptible d'apporter son concours financier au Parc pour l'acquisition et les travaux de rénovation de l'hôtel des montagnes en maison du Parc.

En effet, des crédits pourraient être disponibles pour des opérations démarrant dans les meilleurs délais et garantissant un achèvement complet à l'automne 2023.

L'opération globale de création de la Maison du Parc ne peut pas respecter cette échéance. Néanmoins l'acquisition de l'Hôtel des Montagnes, actuellement propriété du Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais, constitue la 1e phase du projet et peut être réalisée rapidement.

Cette 1e phase pourrait justifier une demande de subvention à l'Etat au titre du plan de relance au taux de 100% comme le permet dorénavant la Loi 3DS.

Le service des Domaines a procédé en janvier 2022 à une nouvelle estimation de ce bâtiment. La valeur vénale de l'Hôtel des Montagnes a ainsi été estimée à 190 000 €, terrain inclus.

Cette valeur pourrait être retenue comme montant de la vente au PNR de l'Aubrac qui ne procéderait à la transaction qu'en cas d'obtention de l'aide de l'Etat.

Le détail des dépenses et le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
- valeur d'achat (estimation des Domaines)	190 000 €	Etat (100%)	210 000 €
- frais de notaire et taxes	20 000 €		
<b>Total</b>	<b>210 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>210 000 €</b>

Cette phase s'inscrit dans l'opération globale de Maison du Parc dont le détail des dépenses et le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
- Acquisition	210 000 €	- Région Occitanie (60%)	906 000 €
- Travaux (y compris maîtrise d'œuvre)	1 300 000 €	- Région AURA (20%)	302 000 €
		- Etat	210 000 €
		- Départements	92 000 €
<b>Total</b>	<b>1 510 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 510 000 €</b>

L'opération telle que décrite ne pourra être engagée qu'en cas d'obtention de l'aide de l'Etat pour la phase 1 d'acquisition.

#### **PROPOSITIONS**

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre du plan de relance spécifiquement pour l'opération d'acquisition de l'Hôtel des Montagnes ;
- en cas d'obtention de ces crédits, d'autoriser le Président à procéder à l'acquisition à la valeur estimée par le service des domaines et à engager les dépenses correspondantes sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels du projet global de Maison du Parc ;
- d'autoriser le Président à engager les procédures et les dépenses correspondantes sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

## DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	14	0	0	14	14	58.33%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre du plan de relance spécifiquement pour l'opération d'acquisition de l'Hôtel des Montagnes ;
- en cas d'obtention de ces crédits, d'autoriser le Président à procéder à l'acquisition à la valeur estimée par le service des domaines et à engager les dépenses correspondantes sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels du projet global de Maison du Parc ;
- d'autoriser le Président à engager les procédures et les dépenses correspondantes sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.



### 3- Marque Valeurs Parc / Référentiels (pour décision)

**Rapporteur :** Bernard BASTIDE, Président / Régine PECHBERTY et Françoise GIACOMO, Chargées de mission

#### **Contexte :**

En 2019, dans le cadre du lancement de la Marque, plusieurs référentiels ont fait l'objet d'un travail d'analyse et d'adaptation, par des groupes de travail associant les professionnels, en vue de leur application sur le territoire du Parc de l'Aubrac.

A ce jour, 3 référentiels ont été validés :

- le référentiel « Hébergements touristiques » (mai 2019).
- le référentiel « Prestations d'accompagnement » (février 2020)
- le référentiel « Thé d'Aubrac » (mars 2021)

5 hébergements touristiques bénéficient de la marque, ainsi que la Grange au thé pour l'infusion de thé d'Aubrac.

A partir du second semestre 2021, un accompagnement « Marque et Produits agricoles » a été lancé pour élaborer les référentiels et définir la stratégie dans le domaine agricole, avec l'appui d'une intervenante extérieure (Ilona MEZEI). La première phase a permis de travailler à l'élaboration de 4 référentiels dans le cadre de groupes de travail constitués de professionnels et de représentants des organismes socio-professionnels (SIQO, Chambres d'agriculture).

Les référentiels sont les suivants :

- « Productions végétales » dont les travaux se sont déroulés de juillet à décembre 2021.
  - Le projet de référentiel « Productions végétales » a été réalisé en groupe de travail constitués de producteurs maraîchers en activité principale ou non et un collectif « Les Pépites de l'Aubrac ».
  - Ce projet de référentiel a été soumis à la Commission du Parc le 23 novembre 2021 et à la Commission Nationale, le 9 décembre 2021.
  - Suite à l'examen par la Commission Nationale, les propositions de personnalisation et d'explicitations que nous avons proposées sont conformes au cadre défini. La Commission Nationale a bien souligné le fort travail de personnalisation des différents critères, ce qui traduit la motivation des professionnels à s'approprier la démarche et la volonté collective de mettre en évidence les spécificités du territoire, les engagements présents dans la Charte, voire les marges de progrès nécessaires lorsque les exigences nationales requièrent des évolutions de pratique.
  - Les remarques formulées par la Commission Nationale et les réponses apportées par la Commission du Parc sont détaillées, expliquées et discutées en séance.
- « Miel » et « Vins et produits de la vigne » qui ont fait l'objet d'un examen par la Commission du Parc, en date du 24 février 2022 et par la Commission Nationale le 2 mars 2022.
  - La Commission Nationale a formulé des remarques qui doivent être prises en compte par le Parc et faire l'objet d'explicitations notamment au regard des projets de marquage déjà identifiés.
  - Une présentation des remarques de la Commission Nationale et des réponses/ajustements envisagés est faite en séance.
  - Vu l'état d'avancement de ces 2 référentiels, et afin de ne pas perdre de temps, il est proposé d'examiner les ajustements, compléments et argumentaires proposés qui seront adressés à la Commission Nationale et de valider ces 2 référentiels par anticipation si la Commission Nationale les valide.
- « Productions laitières » qui est en cours de rédaction, avec certains critères dont la rédaction reste à finaliser.
  - Une rencontre, avec les élus référents du pôle « Economie et Services », a été l'occasion d'évoquer les questionnements des professionnels, les retours issus de la Commission Nationale et ce, afin de définir un positionnement du Parc sur des points importants (ex : conditions de production, prise en compte de l'environnement...) et ultérieurement, une stratégie pour le développement de la marque.

La « viande bovine » dernière production concernée par cet accompagnement, et également la plus emblématique du territoire, nécessite avant d'engager les rencontres avec les professionnels, un positionnement du Parc et la validation de prérequis importants : race(s) bovine(s) concernée(s), prise en compte des critères de qualité des SIQO présents sur le territoire et démarrage de la démarche par la valorisation des circuits courts.

Enfin, les modalités de lancement des audits ont également fait l'objet d'échanges avec les élus référents. Il est proposé de réaliser dans un premier temps, une phase « d'audits test » avec une commission composée d'1 élu, d'1 professionnel et d'1 agent du Parc, ce qui permettrait de lancer le processus de marquage de produits agricoles (cf. demandes effectives des Pépites de l'Aubrac, des apiculteurs et des Vignerons d'Olt), et d'en tirer des enseignements pour définir un cahier des charges type à utiliser, dans un second temps, pour la réalisation d'audits externes ; sujet qui a fait l'objet de questions et d'échanges avec les représentants des signes de qualité agricoles, et devra être étudié puis validé par les élus du Parc.

## PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le référentiel « Productions végétales » examiné et proposé avec un avis favorable par la Commission du Parc, et ayant reçu l'approbation de la Commission Nationale de la Fédération des PNR ;
- de valider les ajustements et réponses apportées aux projets de référentiels « Vins » et « Miel » ;
- de valider par anticipation les référentiels « Vins » et « Miel » si les ajustements et réponses apportées sont favorablement reçus par la Commission Nationale de la Fédération des PNR ;
- de se positionner sur les points clés pour lancer la démarche « viande bovine »
- de se positionner sur les modalités de lancement des audits dans le domaine agricole

## DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	14	0	0	14	14	58.33%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le référentiel « Productions végétales » examiné et proposé avec un avis favorable de la Commission du Parc, et ayant reçu l'approbation de la Commission Nationale de la Fédération des PNR ;
- de valider les ajustements et réponses apportées aux projets de référentiels « Vins » et « Miel » ;
- de valider par anticipation les référentiels « Vins » et « Miel » si les ajustements et réponses apportées sont favorablement reçus par la Commission Nationale de la Fédération des PNR ;
- de ne pas se positionner pour l'instant sur les points clés proposés pour lancer la démarche « viande bovine » et de poursuivre le travail de discussion qui a été engagé entre la Commission du Parc, les groupes de travail et les professionnels concernés ;
- de valider les modalités de lancement (test) des audits internes dans le domaine agricole

## 4- Animation LEADER 2022 (pour décision)

**Rapporteur :** Bernard BASTIDE, Président / Jean-Baptiste MASSE, Chargé de mission

### Contexte :

Le programme LEADER « Aubrac Olt Causse » est coordonné par le PNR de l'Aubrac à l'échelle d'un territoire composé de 53 communes de l'Aveyron (territoire du PNR et du PETR du Haut Rouergue) et 11 communes du Cantal.

L'animation du Groupe d'Action Locale, l'accompagnement des porteurs de projets et la gestion des dossiers de demande d'aide mobilisent 2 ETP répartis comme suit pour l'année 2022 :

- 0.5 ETP de coordination et d'animation assuré par le SMAG du PNR de l'Aubrac (JB MASSÉ)
- 1 ETP de gestion du programme assuré par le SMAG du PNR de l'Aubrac (C. CAPELLE)
- 0.5 ETP d'animation assuré par un agent du PETR du Haut Rouergue mis à disposition au PNR par convention (A. MARGOT)

Plan de financement : Pour l'année 2022, les coûts prévisionnels sont les suivants :

Frais salariaux	Nom du salarié	Temps de travail consacré	Frais salariaux liés à l'opération
	Chloé CAPELLE (PNRA)	1 ETP	34 628.74 €
	JB MASSE (PNRA)	0,5 ETP	24 188.10 €
	Aurore MARGOT (PETR HR)	0,5 ETP	15 935.01 €
<b>Sous total frais salariaux</b>			<b>74 751.85 €</b>

  

Frais de mission	Nom du salarié	Frais de mission liés à l'opération
	Chloé CAPELLE (PNRA)	396.00 €
	JB MASSE (PNRA)	460.00 €
	Aurore MARGOT (PETR HR)	716.00 €
<b>Sous total frais de déplacement</b>		<b>1 572.00 €</b>

  

Autres dépenses	Nature de la dépense	Montant en € TTC
	Panneaux de publicité LEADER	600.00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>600.00 €</b>

  

<b>TOTAL DES DEPENSES 2021</b>	<b>76 923.85 €</b>
--------------------------------	--------------------

Ressources attendues :

Financement	Montant	%
PETR Haut Rouergue	14 593,93 €	19%
Autofinancement PNR Aubrac	16 175,61 €	21%
Subvention LEADER sollicitée	46 154,31 €	60%
<b>Total financements</b>	<b>76 923,85 €</b>	<b>100%</b>

Pour rappel, le plan de financement est intégré au budget annexe n°1 du SMAG PNR Aubrac.

### PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver l'opération « Animation/Gestion 2022 du programme LEADER » et de valider le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à engager toutes les démarches administratives et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

## DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	14	0	0	14	14	58.33%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver l'opération « Animation/Gestion 2022 du programme LEADER » et de valider le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à engager toutes les démarches administratives et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

## 5- Accompagnements ADEFPAT 2022 (pour décision)

**Rapporteur :** Bernard BASTIDE, Président / Jean-Baptiste MASSE, Chargé de mission

### **Contexte :**

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion (SMAG) du Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac est partenaire de l'ADEFPAT (Association pour le développement par la formation des projets et acteurs du territoire) en tant qu'organisme de développement.

L'ADEFPAT accompagne les porteurs de projets, publics ou privés, sur les territoires ruraux. Ces derniers peuvent bénéficier d'un accompagnement en formation-développement avec l'appui d'un consultant-formateur pour développer leurs projets.

Le SMAG du PNR de l'Aubrac suit actuellement 3 formations développement en tant qu'organisme de développement pour s'assurer de la cohérence des projets avec notamment les différentes mesures de la Charte du Parc.

### **Présentation des projets suivis**

- Création d'un Tiers-lieu « **Le Corum** » sur la commune de S-Geniez d'Olt et d'Aubrac
  - Porteur du projet = Commune de St-Geniez d'Olt et d'Aubrac
  - En 2019, la Commune de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac mandate un groupe multi-acteurs pour mener une réflexion sur la dynamique économique de la commune via un accompagnement ADEFPAT. Plusieurs projets sont ressortis de cette démarche, notamment un projet de création de Tiers-lieu orienté vers les activités de pleine nature, le Corum. La mairie s'appuie sur l'Espace Emploi Formation (EEF) qui est identifié comme le futur gestionnaire du lieu. Elus de la mairie et directeur de l'EEF ont travaillé sur ce projet. Ils ont imaginé un espace où l'on trouverait les services de l'EEF, un espace de co-working et un espace d'accueil de porteurs de projets en lien avec la thématique des activités de pleine nature. Il s'agit d'intégrer ce projet à l'écosystème local et de s'appuyer sur l'existant notamment la Maison France Service et le Centre Social. L'analyse des besoins sur ce projet a permis de pointer des imprécisions concernant le contenu du projet. La formation permet ainsi de retravailler le projet avec une approche par l'usage. Le PETR du Haut-Rouergue est également organisme de développement pour cette formation-développement.
  
- Requalification de l'événement « **La vache Aubrac en Transhumance** »
  - Porteur du projet = Association Traditions en Aubrac
  - L'association Traditions en Aubrac, organisatrice de l'événement souhaite le faire évoluer. Sa volonté est de mettre au cœur de l'événement la relation étroite entre la vache, l'éleveur et le territoire et d'offrir aux visiteurs l'expérience de cette relation. Il s'agit de repositionner cet événement et de lui donner un nouvel élan.
  
- Mise en place d'une gouvernance partagée pour la **Route de l'énergie**
  - Porteurs du projet = Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, Communauté de communes Comtal Lot Truyère, Communauté de communes Des Causses à l'Aubrac, Office de tourisme du Gévaudan, PETR du Haut-Rouergue, EDF et PNR de l'Aubrac
  - Depuis 2008, cette démarche initiée par certaines collectivités et EDF ambitionne de développer une offre de tourisme industriel en lien également avec les activités de pleine nature. L'organisation collective de cette Route de l'énergie n'a jamais été structurée. Ce sont aujourd'hui des questions de gouvernance qui réunissent les membres du groupe-projet. Au-delà des différents documents-cadres (charte et conventions), une organisation collective doit être envisagée et organisée pour définir le cadre d'un partenariat durable et s'assurer de l'appropriation de la Route de l'énergie par chacun des partenaires. Le PETR du Haut-Rouergue ainsi que la Communauté de communes Comtal Lot Truyère sont également organismes de développement pour cette formation-développement.

### **PROPOSITIONS**

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider l'engagement du SMAG du PNR de l'Aubrac en tant qu'organisme de développement pour accompagner ces trois projets dans le cadre des formations développement menées par l'ADEFPAT ;
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre des formations développement pour ces trois projets.

## DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	14	0	0	14	14	58.33%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider l'engagement du SMAG du PNR de l'Aubrac en tant qu'organisme de développement pour accompagner ces trois projets dans le cadre des formations développement menées par l'ADEFPAT ;
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre des formations développement pour ces trois projets.

## 6- Point d'information sur le développement des énergies renouvelables (pour information)

Le premier trimestre de l'année 2022 a été caractérisé par une période spécialement dynamique dans l'émergence des projets d'implantation des énergies renouvelables en Aubrac. Le territoire de l'Aubrac ne fait pas exception : sortir de la dépendance des énergies fossiles constitue une priorité dans les politiques publiques au niveau national et européen.

### Le développement de l'énergie éolienne

La circulaire du Gouvernement du 26 mai 2021 à destination des Préfets des régions sollicite chaque DREAL pour réaliser une cartographie des zones favorables au développement de pôles éoliens.

En février 2020, le SMAG du PNR est sollicité par les services de la DREAL de la région AURA afin de présenter la cartographie des zones favorables au développement pour le département du Cantal ainsi que la méthodologie employée. Une lettre signée par le président du PNR de l'Aubrac a été adressée au Préfet de Région en lui demandant de tenir compte du territoire du Parc comme « territoire à fort enjeux » ainsi que de respecter et afficher les prescriptions inscrites dans la Charte sur le développement de l'énergie éolienne (Mesure 26, disposition 2), demande auparavant formalisée par l'Association des Parcs Naturels Régionaux d'AURA (APARA) via deux lettres du 14 septembre 2021 et 31 janvier 2022. Le Syndicat Mixte de l'Est Cantal (SYTEC) s'est aussi positionné en sollicitant que les Chartes des PNR soient prises en considération dans la méthodologie.

De la part de la DREAL Occitanie la même étude est à ce jour en cours. Une concertation avec les territoires est prévue pour juin 2022.

De façon parallèle la DDT de l'Aveyron a fait parvenir aux territoires concernés une étude sur la contribution de l'énergie éolienne dans le bilan et perspectives de l'Aveyron. Une lettre de retour de la part du PNR à destination de la Préfète est en préparation.

Un projet d'implantation d'une vingtaine d'éoliennes à Cros de Ronesque et Badailhac est en cours, communes extérieures au territoire. Des co-visibilités potentielles seront à étudier depuis les communes partenaires du PNR dans le Carladez (Taussac, Mur-de-Barrez et dans une moindre mesure Murols, Thérondeels...).

A noter que la question du paysage est dans ces différentes études, essentiellement considérée sur d'un point de vue social, en considérant les degrés d'acceptation des populations, cependant l'approche spatiale prenant en compte la dimension organisationnelle des structures paysagères n'est pas pris en compte. Alors même que les territoires français sont aujourd'hui « équipés » d'Atlas des Paysages. Il est fait référence à l'Atlas des Paysages de l'Aveyron, réalisé par le CAUE de l'Aveyron, sans pourtant considérer comment s'en servir. L'atlas des Paysages de l'Aubrac est en cours

### Photovoltaïsme au sol et agriphotovoltaïsme

Les services du SMAG du PNR de l'Aubrac ont été sollicités par des nombreux porteurs des projets pour leur projets de photovoltaïsme sur sol ou agriphotovoltaïsme. Voici un extrait d'informations des projets en cours d'étude sur le territoire :

Commune	Surface	Type	Propriété
Laguiolle	7 ha	Photovoltaïque/surface artificialisée	Privée
Aumont	5 ha	Photovoltaïque/surface artificialisée	Privée
Rimeize	12 ha	Agriphotovoltaïsme	Privée
St Laurent de Muret	35 ha	Photovoltaïque/surface artificialisée	Privée
Bourgs sur Colagne	125 ha	Agriphotovoltaïsme	Privée
La Fage Montivernoux	3 ha	Photovoltaïque/surface artificialisée	Sectionale
Chauchailles	??	Agriphotovoltaïsme	??

Sur le périmètre du PNR de l'Aubrac, certains organismes territoriaux se sont positionnés contre le développement de projets photovoltaïques sur les terres agricoles de son territoire (DDT 12, SYTEC, chambre d'agriculture 48...) et d'autres organismes territoriaux publics et privés sont actuellement en cours de réflexion pour arrêter des doctrines.

La Mesure 26 de la Charte du PNR de l'Aubrac, encadre fortement le développement du photovoltaïque sur sol :

À venir...

- A la demande du porteur de projet, un avis de principe peut être donné par le Parc sur son projet quant à sa compatibilité avec la Charte : mesures dédiées et mesures connexes (paysage, biodiversité, tourisme, ...);
- Le Cadastre solaire des toitures est actuellement en cours de finalisation sur le site web du Parc ;
- L'Atlas des Paysages de l'Aubrac est actuellement en cours de finalisation.

## 7- Communication / Lettre d'informations du Parc (pour information)

Suite au questionnaire qui avait été soumis aux élus du Parc en février, et à l'analyse des besoins conduite au sein de l'équipe des agents du Parc, un plan de communication en plusieurs étapes a été construit. Parmi les outils que nous voulons développer, il nous est apparu prioritaire de créer une série de 3 lettres d'information (mail) à destination de 3 publics différents.

<u>MAS DE QUE FASEM ?</u>	<u>LE PARC POUR VOUS</u>	<u>L'ACTUALITÉ CULTURELLE ET NATURELLE DU PARC</u>
<p><b><u>Destinataires :</u></b> Elus du Parc, mail envoyé sur leurs adresses personnelles.</p> <p><b><u>Fréquence :</u></b> bimensuelle</p> <p><b><u>Contenu :</u></b> des comptes-rendus très synthétiques des activités des agents des deux semaines précédentes. Une communication interne, non destinée à être diffusée.</p> <p><b><u>Objectifs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fournir un panorama de l'actualité du Parc.</li> <li>→ Fournir les contacts des agents pour chaque projet porté.</li> <li>→ Lier à ce mail les documents qui permettent aux élus d'approfondir leur connaissance d'un projet.</li> </ul>	<p><b><u>Destinataires :</u></b> Mairies, ComCom et Partenaires institutionnels</p> <p><b><u>Fréquence :</u></b> mensuelle</p> <p><b><u>Contenu :</u></b> sélection et reprise des informations de Mas de que fasem ? utiles pour ces destinataires. Contenus destinés à être diffusés sur les supports de communication des structures.</p> <p><b><u>Objectifs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fournir les informations utiles pour les habitants : projets, dates à venir.</li> <li>→ Fournir des textes, images, documents prêt au réemploi (dont les logos des financeurs à utiliser).</li> </ul> <p>Première édition autour du 3 mai</p>	<p><b><u>Destinataires :</u></b> OT et partenaires culturels</p> <p><b><u>Fréquence :</u></b> mensuelle en saison</p> <p><b><u>Contenu :</u></b> sélection et reprise des informations de Mas de que fasem ? utiles pour ces destinataires. Contenus destinés à être diffusés sur les supports de communication des structures.</p> <p><b><u>Objectifs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fournir les informations utiles pour les habitants et visiteurs : événements, sorties nature,...</li> <li>→ Fournir des textes, images, documents prêt au réemploi (dont les logos des financeurs à utiliser).</li> </ul> <p>Première édition autour du 20 avril</p>



## 8- Soutien à l'Ukraine (pour information)

Le parc ornithologique ukrainien de Meotida est un partenaire des PNR de France. Situé dans la région de Marioupol, il a dû faire face début avril à un afflux de déplacés habitants de Marioupol.

L'administration du parc a pris en charge l'organisation des hébergements et du ravitaillement de ces populations mais les moyens manquent et la directrice du parc a fait appel à la solidarité de ses homologues français.

La Fédération des PNR de France a décidé lors de son Assemblée Générale du 6 avril 2022 d'organiser la collecte des fonds auprès des PNR qui le souhaiteraient et leur transfert vers le parc de Meotida.

La formalisation nécessaire sera précisée ultérieurement par la Fédération.

Considérant l'urgence de la situation, le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir débattu, décide d'apporter un soutien de l'ordre de 1000 € au parc de Meotida par l'intermédiaire de la fédération des PNR de France.



Bonjour cher Philippe,

Avec regret, je veux vous faire part de la situation critique et flagrante qui s'est développée sur notre territoire. Nous sommes dans un blocus complet. Nous n'avons pas eu de chauffage depuis 20 jours. Ce n'est que récemment que nous avons reçu l'électricité et les communications. La nourriture est complètement absente, il n'y a pas de médicaments. Trois jours que nous rencontrons des réfugiés de Marioupol. Les gens sont tous affamés, malades, blessés. Il n'y a personne pour les aider.

Tous les habitants de notre village, malgré la situation très difficile, font de leur mieux pour aider les réfugiés. Mes collègues d'autres parcs en Ukraine nous aident financièrement autant qu'ils le peuvent. Nous avons la possibilité de voyager dans la région voisine (Berdonick) et d'acheter des produits que nous transmettons aux gens. Je me tourne vers vous pour obtenir de l'aide. S'il y a la moindre opportunité d'aider les personnes qui ont survécu à l'enfer à Marioupol, nous vous en serons très reconnaissants. De nombreux employés du parc sont également partis aujourd'hui et ont besoin d'aide. De nombreux employés du parc accueillent désormais des réfugiés. Tous les employés du parc qui se trouvent dans le village d'Izouf se portent volontaires. Ils placent les gens, font des listes d'arrivées et postent sur les réseaux sociaux, préparent la nourriture dans la cuisine de campagne et nourrissent les gens.

Nous avons vraiment besoin de votre aide. Aujourd'hui, nous n'avons personne sur qui compter. Merci pour votre aide et votre compréhension.

Cordialement, Directrice du parc national de Meotida Nadezhda Dolgova



- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,  
le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence  
et clôt la séance.**

- - -

**Parc naturel régional de l'Aubrac**  
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC  
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86  
SIRET : 200 048 692 000 12

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 13 Avril 2022, pour valoir ce que de droit.